

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 5 mai 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 168 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGÉAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Loïc GACHON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLE - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Solange BIAGGI représentée par Claude FERCHAT - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Linda BOUCHICHA représentée par André MOLINO - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - René-François CARPENTIER représenté par Catherine PILA - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Pierre

CESARO représenté par Olivier GUIROU - Saphia CHAHID représentée par Marion BAREILLE - Philippe CHARRIN représenté par Bernard DESTROST - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Lionel DE CALA représenté par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Eric GARCIN représenté par Vincent LANGUILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Patrick PIN - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Florian SALAZAR-MARTIN - Pierre LEMERY représenté par Anne MEILHAC - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - Véronique MIQUELLY représentée par Didier REAULT - Lourdes MOUNIEN représentée par Marie MICHAUD - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Yannick OHANESSIAN représenté par Sophie GUERARD - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAIVE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par David GALTIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Marie-France SOURD GULINO représentée par Michel ROUX - Guy TEISSIER représenté par Didier PARAKIAN - Amapola VENTRON représentée par Jean-Pierre SERRUS - Catherine VESTIEU représentée par Agnès FRESCHER - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOUILLE - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Camélia MAKHLOUFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick PAPPALARDO représenté à 15h04 par Roger GUICHARD - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Sabine BERNASCONI - Françoise TERME représentée à 16h05 par Régis MARTIN - Isabelle ROVARINO représentée à 16h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ à 15h00 - Roger PELLENC à 15h41 - Serge PEROTTINO à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Richard MALLIÉ à 16h15 - Laurent SIMON à 16h15 - Francis TAULAN à 16h15 - Michèle RUBIROLA à 16h22 - Bernard DESTROST à 16h22 - Georges ROSSO à 16h30 - Marie MARTINOD à 16h30 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Roland CAZZOLA à 16h31 - Lyece CHOULAK à 16h31 - Michel LAN à 16h35 - Vincent KORNPROBST à 16h35 - Pascal MONTECOT à 16h35 - Marion BAREILLE à 16h35 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h35 - Férouz MOKHTARI à 16h35 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h42 - Kayané BIANCO à 16h42 - Frédéric GUELLE à 16h42 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h43 - Dona RICHARD à 16h44 - Gérard AZIBI à 16h44 - Bernard RAMOND à 16h44 - Claudie MORA à 16h44 - Gisèle LELOUIS à 16h44 - Eléonore BEZ à 16h44 - Franck ALLISIO à 16h45 - Eric CASADO à 16h45 - Franck SANTOS à 16h46 - Nicole JOULIA à 16h47 - Gaby CHARROUX à 16h50 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h51 - Didier REAULT à 16h52 - Samia GHALI à 16h52 - Yannick GUERIN à 17h00 - Yves MORAINÉ à 17h02.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA-025-11761/22/CM**

### **■ Approbation du bilan de la concertation préalable du projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques de la Pile à Saint-Cannat 14576**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'extension de la zone d'activités économiques (ci-après ZAE) de la Pile à Saint-Cannat, une concertation publique a été menée auprès de la population en vue de la création de la Zone d'aménagement Concerté (ci-après ZAC), et conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

#### **I – RAPPELS DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION**

La délibération n°URBA 017-10153/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 a engagé la procédure de création de la ZAC et a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation préalable.

Les objectifs poursuivis par le projet d'extension de la ZAE lors du lancement de la procédure de ZAC étaient :

- Accueillir des locaux d'activités dédiés à la petite et moyenne industrie, à de l'artisanat de production, au BTP, aux services aux entreprises, générateurs d'emplois.
- Proposer du foncier d'activités à travers une offre de terrains de petites et moyennes tailles conformément à la demande actuelle identifiée, soit un potentiel de 40 000 m<sup>2</sup> de terrains cessibles répartis sur une vingtaine de lots environ.
- Promouvoir la qualité des aménagements et la fonctionnalité du site, y compris dans son accessibilité pour tous les modes de déplacements, piétons et cyclistes en particulier.
- Répondre aux enjeux d'intégration environnementale, paysagère, de gestion efficace et intégrée des eaux pluviales, de préservation de l'environnement, et de manière générale inscrire ce projet dans une démarche de développement durable.

Les modalités de concertation du public définies lors du lancement de l'opération étaient les suivantes :

- Mise en place d'une exposition permanente à la Mairie de Saint-Cannat et au siège du Territoire du Pays d'Aix, accompagnée d'un registre permettant à la population d'y consigner ses observations ou ses propositions pendant toute la durée de la procédure de concertation.
- Publication d'articles dans les magazines de la Commune pour informer la population de l'état d'avancement du projet, ainsi que des différentes manifestations liées au projet.
- Publication d'articles sur le site internet du Territoire du Pays d'Aix et de la Commune.
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation comprenant un plan de situation et une notice explicative, ainsi que la délibération de lancement de l'opération, consultable en Mairie et au siège du Territoire du Pays d'Aix.
- Présentation à la population des objectifs et du contenu du projet lors d'une réunion publique.

- Création d'une adresse de messagerie spécifique afin de permettre au public de faire parvenir à la Métropole des questions et observations : concertation.aménagement-paysdaix@ampmetropole.fr

## II – LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

La phase de concertation s'est déroulée du 18 octobre au 10 décembre 2021.

*Une exposition permanente en Mairie et au siège du Territoire du Pays d'Aix, accompagnée d'un registre :*

Une exposition a été organisée et présentée à partir du 18 octobre 2021 en Mairie de Saint-Cannat, ainsi qu'au siège du Territoire du Pays d'Aix à Aix-en-Provence.

A cet effet, des panneaux au format A0 ont permis d'exposer une synthèse des éléments de diagnostic et de contexte du projet (carte, schéma, données chiffrées...), ainsi qu'un schéma d'aménagement de principe reprenant les grandes orientations et objectifs présentés.

Les dates, lieux et heures de réception du public ont été précisés sur le site internet du Pays d'Aix et celui de la Commune et diffusés dans les pages du journal La Provence les 15 octobre 2021 et 10 novembre 2021. Ces avis annonçaient également la tenue de la réunion publique.

Cette exposition était accompagnée d'un registre de concertation. Plusieurs remarques y ont été consignées en Mairie de Saint-Cannat ; elles sont synthétisées dans le bilan de la concertation annexé au rapport.

*Réunion publique :*

Une réunion publique a été organisée dans la salle Yves Montand à Saint-Cannat le 15 novembre 2021 à 18h, avec plus de soixante-dix personnes présentes. Elle avait pour but de présenter le contexte du projet, ses objectifs, un diagnostic synthétique des études engagées ainsi que des intentions d'aménagement notamment concernant l'intégration paysagère et architecturale du projet mais aussi sur le fonctionnement interne de la ZAC. Elle a permis d'engager un premier échange avec le public afin de recueillir ses impressions. Les objectifs en termes de développement économique et du type d'entreprises à accueillir ont été annoncés et des éléments de calendrier ont permis de clôturer la présentation.

Cette réunion a attiré les riverains du site et les entreprises locales. Elle s'est achevée par un débat avec les participants dont les questions et les réponses apportées figurent en annexe dans le bilan de la concertation. Les débats ont essentiellement porté sur les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité paysagère et architecturale du projet et la préservation de l'environnement. Des questions ont aussi été posées sur les modalités de commercialisation ainsi que sur la programmation économique du projet.

La mobilisation du public s'est faite non seulement par le biais des dispositifs décrits ci-dessus, mais également par une communication via les moyens municipaux (affiches, page facebook de la Commune, etc...).

*Diffusion de documents sur les sites internet du Territoire du Pays d'Aix et de la Commune :*

Les documents présentés lors de la réunion publique ont été mis en ligne sur les sites internet du Territoire du Pays d'Aix et de la Commune. Les dates et heures de la réunion publique ainsi que les modalités de la concertation ont été annoncées à la fois sur le site internet du Territoire, mais aussi sur celui de la Commune ainsi que sur ses réseaux sociaux.

*Rencontre avec les riverains, propriétaires et les entreprises de la zone d'activités existante :*

En parallèle de la réunion publique, plusieurs réunions thématiques ont été organisées sur le contenu et le déroulement du projet.

- Ainsi, la Métropole a rencontré l'association APAEP représentant les entreprises implantées sur la zone d'activités existante de la Pile. L'objectif de cette réunion était de faire un point précis sur le projet et de recueillir l'avis des entreprises notamment sur la thématique économique et programmatique de l'opération. Des éléments de contexte concernant la zone d'activités ont été recueillis et sont venus confirmer sa situation actuelle de saturation.
- En amont, la plupart des propriétaires possédant des terrains situés dans le périmètre de ZAC ont également été rencontrés sur site ou en Mairie afin de leur présenter le projet, ses objectifs et d'indiquer de quelle manière il impacte leurs terrains. Aussi, ces échanges ont pu permettre de faire avancer les négociations ou de connaître les souhaits des propriétaires. Quelques accords de principe ont ainsi été trouvés et seront formalisés durant l'année 2022.
- Enfin, un courrier a été envoyé à l'ensemble des riverains directs du projet afin de convenir d'un rendez-vous sur site. L'objectif était de présenter de manière transparente le projet et ses répercussions potentielles sur leurs habitations ou leurs activités. Dans ce cadre, un riverain direct a été rencontré sur site le 28 octobre 2021 et plusieurs pistes ont été abordées afin de réduire l'impact du projet sur sa propriété (limitation des hauteurs, positionnement des bâtis, etc...).

#### *Courriers et requêtes reçus :*

Trois registres ont été tenus à la disposition du public durant la concertation dans les locaux de la Mairie et du Conseil de Territoire du Pays d'Aix afin de pouvoir formuler des avis. Seules trois participations ont été inscrites dans le registre mis à disposition en Mairie de Saint-Cannat : de la part d'un riverain, d'une entreprise présente sur la ZAE existante et du CIQ du quartier du chemin de la Carraire.

En complément, le CIQ a fait parvenir par voie postale deux courriers, en date des 8 et 22 novembre 2021. Enfin, GEOSSEL a envoyé un courrier relatif à la prise en compte des canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques situées à proximité.

La synthèse de ces observations est décrite dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

### III – SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

Le bilan complet de la concertation est annexé au présent rapport.

Les principales remarques et attentes ont porté sur les thématiques suivantes :

- Le traitement paysager et architectural de la ZAC ;
- Le fonctionnement interne de la ZAC ;
- Les moyens mis en œuvre pour conserver à terme la qualité des aménagements de la ZAC ;
- Les ambitions environnementales du projet ;
- Les méthodes de sélection des futures sociétés souhaitant s'implanter sur la zone ;
- La typologie des lots commercialisés ainsi que le prix de vente ;
- L'impact du projet sur la circulation au niveau de la RD7n ;
- Le traitement des franges entre la ZAC et les habitations voisines.

Ainsi, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et à la délibération précitée du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021, les modalités de la concertation ont été respectées et mises en œuvre par la Collectivité.

Les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et acteurs du Territoire. Ce dialogue a aussi permis un échange autour du projet en répondant à certaines demandes exprimées au travers des échanges avec les citoyens durant la procédure d'élaboration de la ZAC. L'ensemble des remarques et des réponses figurent dans le bilan de la concertation.

L'ensemble des remarques émises a été pris en compte ; des réponses précises ont été apportées à la plupart d'entre elles et une attention particulière y sera portée dans la poursuite des études opérationnelles.

A l'issue de cette phase de concertation publique, il n'a pas été relevé d'opposition majeure au projet de ZAC.

Il convient alors de dresser un bilan favorable de la concertation, préalable à la présentation du dossier de création de la ZAC.

Le bilan sera mis à disposition du public sur les sites internet du Territoire du Pays d'Aix et de la Commune de Saint-Cannat pendant une durée minimum d'un mois.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2020\_CT\_083 du 23 juillet 2020 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix approuvant le lancement de l'opération d'aménagement de l'extension de la ZAE de La Pile à Saint-Cannat ;
- La délibération n° URBA 017-10153/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 décidant le lancement de la procédure de ZAC pour l'extension de la ZAE de La Pile à Saint-Cannat, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;
- Le bilan de la concertation ci-annexé ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 avril 2022.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021, la collectivité a organisé la concertation pendant toute la durée d'élaboration des études préalables au projet de ZAC.
- Que les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et les acteurs du territoire.
- Que des réponses précises et concrètes ont été apportées suite aux remarques émises et qu'une attention particulière sera portée aux observations et questions posées dans la suite de la procédure.
- Qu'il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est constaté que les modalités de la concertation publique définies par la délibération n°URBA 017-10153/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 ont bien été respectées.

**Article 2 :**

Est approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC nécessaire pour l'extension de la zone d'activités économiques de la Pile à Saint-Cannat, tel qu'exposé dans la présente délibération.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à poursuivre la procédure de création de la ZAC relative à l'extension de la zone d'activités économiques de la Pile à Saint-Cannat.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure, notamment pour poursuivre la concertation avec les riverains et acteurs locaux concernés par le projet.

**Article 5 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, sera chargé de la bonne exécution de la présente délibération, et notamment des mesures de publicité réglementaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Transition énergétique,  
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT